

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/06/26-14

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 juin 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu la Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu la délibération 2013/12/17-03 du conseil d'administration en date du 17 décembre 2013 portant sur la politique indemnitaire des personnels BIATSS,

Vu l'avis du comité technique en date du 19 juin 2018 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

**OBJET : Politique indemnitaire en faveur des personnels
BIATSS titulaires et contractuels**

Le conseil d'administration approuve la politique indemnitaire en faveur des personnels BIATSS titulaires et contractuels de l'Université telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée 28 voix pour et 5 abstentions.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 26 juin 2018

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

